



# DOSSIER D'ACCUEIL ASH

**FILIERE DE FORMATION ASH de l'IUFM Centre Val de Loire  
Site de TOURS-FONDETTES**

**Site IUFM Centre Val de Loire**

*Filière de Formation Adaptations  
Scolaires et Scolarisation des élèves  
Handicapés (ASH)*

**"Bel Air"**

**La Guignière**

**37230 FONDETTES**

**Responsable Filière :**

**Anne Bouju 02 47 42 71 11**

**[anne.bouju-goujon@univ-orleans.fr](mailto:anne.bouju-goujon@univ-orleans.fr)**

**Secrétariat :**

**Laurence Choisy 02 47 42 71 12**

**[laurence.choisy@univ-orleans.fr](mailto:laurence.choisy@univ-orleans.fr)**

**Formateurs : 02 47 42 71 14**



**ANNEE UNIVERSITAIRE 2012 - 2013**

# Organisation matérielle

## Les conditions d'accueil:

Il existe trois sites de formation CAPA-SH qui selon votre départements d'origine et votre option sont :

- le site de Tours-Fondettes, option D des départements 37 et 41, option F pour les départements 28, 37 et 41 et les 2CASH pour toute l'académie.
- Le site Bourgogne à Orléans option D des départements du 28 et du 45 exclusivement
- Le site de Bourges option D et F des département 18 et 36.

Les stages N-1 du 21 mai au 8 juin a lieu pour tous les stagiaires sur le site de Tours-Fondettes.

**REPAS** : ils peuvent être pris à l'I.U.F.M. le midi. (*Pas de restauration le soir*)

**LOGEMENT** : Il n'y a pas d'hébergement disponible à l'IUFM. Plusieurs hôtels existent dans les environs immédiats de l'IUFM : l'Hôtel du Pont de la Motte, 4 quai de la Guignière 37230 Fondettes (02 47 42 15 44), et l'Hôtel Le Manoir, 10 rue Beaumanoir 37230 Fondettes (02 47 42 04 02).

## ACCES A L'IUFM:

Le site de TOURS-FONDETTES possède un accès donnant sur la Loire, non accessible en voiture sans code d'accès. Un vaste parking est réservé aux stagiaires au bas du site, donnant sur la Loire, à partir de la D 952. Il est situé à une centaine de mètres après le passage sous le périphérique et la voie SNCF, après l'entrée dans FONDETTES.

Vous pouvez visualiser un plan de situation sur le site Internet de l'IUFM, à l'adresse :

<http://www.orleans-tours.iufm.fr/presentation/sites/tours/tours.shtml> (zoom et modalités d'accès par train, bus ou voiture en cliquant sur le point vert).

## REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENTS :

### Principe général :

Les stagiaires sont placés en situation de formation continue tout au long de l'année. Les frais de déplacement engagés sont à la charge des Inspections Académiques. La filière de formation ASH de l'IUFM de Tours-Fondettes doit attester de leur présence réelle dans la formation avant la mise en paiement.

La filière ASH ne peut pas attester de la présence des stagiaires lorsqu'ils sont en stage dans leur département. Dans ce cas c'est à l'équipe de circonscription ASH du département d'origine de s'assurer et d'attester de cette présence.

### Procédure :

L'Inspection Académique remet à chaque stagiaire des fiches "ETATS DE FRAIS" vierges.

Les stagiaires complètent les feuilles et les déposent au secrétariat de la filière de formation ASH - I.U.F.M.- Site de Tours.

Le secrétariat de l'ASH vérifie les états de frais, établit une attestation de présence et de déplacements pédagogiques concernant la même période. Le tout sera déposé à la signature. L'ensemble des documents signés sera remis au stagiaire. Le stagiaire devra envoyer les états de frais et attestation de présence à son Inspection Académique qui mettra en paiement.

Pour plus de renseignements, il faut se référer au BO n°30 du 25-07-96 sur l'indemnisation des frais de stages préparant aux diplômes relevant de l'ASH ou vous adressez aux Services de Formation Continue de votre Inspection Académique.

## EMPLOI DU TEMPS :

Les cours sur 2012/ 2013 (hors stage N-1 donc) se dérouleront en principe du lundi au vendredi, de 9h15 à 12h15 et de 13h30 à 16h30 et ont tous lieu sauf quelques exceptions dans l'année (visites de structures ou travail chez des partenaires) à l'IUFM de TOURS-FONDETTES, IUFM de Bourgogne à ORLEANS ou IUFM de BOURGES selon le cas.

Certaines séquences nécessiteront une tenue "sportive" : il ne s'agit pas d'équipement particulier, mais plutôt d'une tenue où les mouvements ne risquent pas d'être entravés. Les efforts demandés sont accessibles à tous.

## AUTORISATION D'ABSENCE :

La présence aux cours est obligatoire. Néanmoins il vous sera peut-être nécessaire de vous absenter de la formation. Toutes les absences prévisibles doivent nécessairement faire l'objet d'une demande **préalable** (dès que vous en avez connaissance) explicitant son motif, et les autres doivent être signalées immédiatement au secrétariat. Les règles sont les mêmes que pour tout fonctionnaire en exercice pour les autorisations, de congés ou de maladie.

PHOTOCOPIES : Il est possible d'acheter à l'accueil de l'IUFM des cartes de photocopies.

Double statut : Vous êtes stagiaire de l'Education Nationale mais aussi Etudiant de l'université d'Orléans.

Renseignements divers sur l'ENT du site FORMATION ASH

## Emploi du temps : préparation au CAPA-SH. Année N-1. 2012

Date	D 45	D/F 18	D/F37
Lundi 21 mai 2012 9h30	<b>UF2M2</b> Accueil 9h30 / Présentation cadre de la formation Anne Bouju + équipe AMPHI		
	<b>UF2M2</b> Référentiel LG enseignant spécialisé	<b>UF2M2</b> Référentiel SDM enseignant spécialisé	<b>UF2M2</b> Référentiel ND enseignant spécialisé
Mardi 22 mai	<b>UF3M2</b> Concepts fondamentaux ASH (1) Nadine Draux		
	<b>UF1M1</b> Développement affectif, crise, mécanismes de défense (1) Véronique Pardieu		
Mercredi 23 mai	<b>UF3M1</b> Historique et contexte institutionnel actuel de l'ASH Sophie Dubern Maison		
	<b>UF1M4</b> Evaluation : modalités et enjeux Michèle Rouzic		
Jeudi 24 mai	<b>UF2M2</b> Présentation du plan de formation Laure Galvani	<b>UF2M2</b> Présentation du plan de formation S. Dubern-Maison	<b>UF2M2</b> Présentation du plan de formation Nadine Draux
	<b>UF3M1</b> Préparation stage Laure Galvani	<b>UF3M1</b> Préparation stage Sophie Dubern-Maison	<b>UF3M1</b> Préparation stage Nadine Draux
Vendredi 25 mai	<b>UF3M2</b> Concepts fondamentaux ASH (2) Nadine Draux		
	<b>UF1M1</b> Développement affectif, crise, mécanismes de défense (2) Véronique Pardieu		
Lundi 28 mai	<b>FERIÉ</b>		
Mardi 29 mai	<b>Stage d'observation professionnel (Id° professionnel) Département d'origine Organisée par la circonscription ASH de votre département</b>		
Mercredi 30 mai	<b>Stage d'observation professionnel (Id° professionnel) Département d'origine</b>		
Jeudi 31 mai	<b>Stage d'observation professionnel (Id° professionnel) Département d'origine</b>		
Vendredi 1 juin	<b>Stage d'observation professionnel (Id° professionnel) Département d'origine</b>		
Lundi 4 juin	<b>UF1M1</b> Développement affectif, crise, mécanismes de défense (3) Véronique Pardieu		
	<b>UF3M2 La relation à la famille Laure Galvani</b>		
Mardi 5 juin	<b>UF3M2</b> Concepts fondamentaux ASH (3) Nadine Draux		
	<b>UF2M3</b> Ethiques et Déontologie D45et DF37 Laure Galvani	<b>UF2M3</b> Ethiques et Déontologie D/F 18 Michèle Rouzic	
Mercredi 6 juin	<b>UF1M1</b> Mécanismes de défenses D/F 18 Véronique Pardieu	<b>UF3M2</b> Dimension corporelle et relation d'aide D45et DF37 Marie Christine Verdet	
	<b>UF3M2</b> Dimension corporelle et relation d'aide D/F 18 Marie Christine Verdet	<b>UF1M1</b> Mécanismes de défenses D45et DF37 Véronique Pardieu	
Jeudi 7 juin	<b>UF3M1</b> Exploitation des stages Michèle Rouzic	<b>UF3M1</b> Exploitation stages Sophie Dubern Maison	<b>UF3M1</b> Exploitation des stages Nadine Draux
	<b>UF1M4</b> L'Evaluation Michèle Rouzic		
Vendredi 8 juin	<b>UF3M2</b> Concepts fondamentaux ASH (4) Nadine Draux		
	<b>UF2M2</b> Mémoire et Bilan Michèle Rouzic	<b>UF2M2</b> Mémoire et Bilan Marie Christine Verdet	<b>UF2M2</b> Mémoire et Bilan Nadine Draux

# Le certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA-SH)

La filière de formation "Adaptation et Intégration Scolaires" de l'IUFM Centre Val de Loire propose une formation professionnelle qui prépare et la prise de fonction et la passation des différentes épreuves du CAPA-SH pour les options D et F.

- **Option " D " :** enseignants spécialisés chargés de l'enseignement des enfants et adolescents présentant des troubles importants à dominante psychologique.
- **Option " F " :** enseignants et éducateurs chargés de l'enseignement et de l'aide à dominante pédagogique auprès des adolescents et des jeunes en difficulté.

Les épreuves du CAPA-SH sont décrites dans le B.O spécial N°4 du 26 février 2004, qui contient les nouvelles modalités de l'examen et de la formation ainsi que les référentiels de compétences pour les différentes options.

L'examen du certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA-SH) a lieu chaque année dans une période fixée par le recteur en fonction des contraintes liées à l'organisation de la formation qui doit être totalement accomplie par les candidats stagiaires au moment de l'examen.

Les candidats s'inscrivent auprès de l'inspection académique de leur département en fonction de l'option choisie et selon le calendrier établi par le recteur. Chaque inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation Nationale arrête en ce qui le concerne la liste des candidats admis à se présenter.

Cet examen est composé de deux épreuves consécutives :

1) Une épreuve professionnelle comportant la conduite de deux séquences d'activités professionnelles (séquences consécutives d'une durée de 45 minutes chacune), suivies d'un entretien avec un jury d'une durée d'une heure. Cette épreuve doit permettre d'évaluer, en situation professionnelle, les compétences spécialisées et notamment les adaptations pédagogiques mises en œuvre ainsi que la capacité à les référer à un cadre théorique et institutionnel maîtrisé. L'entretien doit permettre au candidat de justifier le choix de ses démarches en mettant en valeur les adaptations proposées et de rendre compte de modalités de partenariat, interne ou externe à l'établissement, qu'il est possible ou nécessaire de mettre en pratique.

Pour les candidats qui se destinent aux fonctions de maître chargé des aides à dominante rééducative (option G), les séquences sont consacrées à la conduite d'activités à visée rééducative, individuelles ou collectives (au moins une conduite d'activité collective en petit groupe).

2) Une épreuve orale de soutenance d'un mémoire professionnel

Le mémoire professionnel (30 pages maximum) consiste en une étude de situation témoignant d'un processus de réflexion sur une question professionnelle en rapport avec l'option choisie, articulant savoirs et expérience.

La durée totale de la soutenance est de 30 minutes, la présentation par le candidat n'excédant pas dix minutes.

Notation des épreuves: sur 20, une note inférieure ou égale à 5 sur 20 est éliminatoire.

Une note minimale de 20 sur 40 à l'ensemble des deux épreuves est exigée pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle

Le jury est désigné par le recteur pour l'ensemble des candidats inscrits dans son académie.

Pour chaque candidat, le jury comprend une commission composée de quatre personnes :

- un inspecteur chargé de l'ASH
- un spécialiste de l'option concernée : soit professeur ou responsable d'une filière ASH d'un I.U.F.M. ou du Centre National
- un enseignant spécialisé de l'option
- l'inspecteur chargé de la circonscription ou, à défaut, un inspecteur d'une autre circonscription.

A l'issue de la délibération du jury, le recteur établit la liste des candidats reçus à la certification.

# Calendrier des formations CAPA-SH et CCA-SH 2012 / 2013

Année N-1 : 3 semaines du 21 mai au 8 juin 2012

Option	S1 03.09/7.09	S2 10.09/14.09	S3 17.9/21.09	S4 24.9/28.09	S5 01.10/5.10	S6 08.10/ 12.10	S7 15.10/19.10	S8 21.10/ 26.10
Capa D/F Site 37			capa	capa	capa			
Capa D Site 45			capa	capa	capa			
Capa D/F Site 18					capa	capa	capa	
CCA SH site 37				D/F			D/F	

Congés de TOUSSAINT\* : du samedi 27 Octobre au jeudi 08 novembre 2012

Option	S9/S10 29.10/9.11	S11 12.11/16.11	S12 19.11/ 23.11	S13 26.11/30.11	S14 03.12/07.12	S15 10.12/14.12	S16 17.12/21.12	S17 24.12/28.12
Capa D/F Site 37	Congés Toussaint		capa	capa	capa			Congés Noël
Capa D Site 45			capa	capa	capa			
Capa D/F Site 18					capa	capa	capa	
CCA SH site 37			D/F				D/F	

Congés Noël \* : du samedi 22 décembre 2012 au lundi 07 janvier 2013

Option	S18 31.12/04.01	S19 07.01/11.01	S20 14.01/18.01	S21 21.01/25.01	S22 28.01/01.02	S23 04.02/08.02	S24 11.02/15.02	S25/26 18.02/01.03
Capa D/F Site 37	Congés Noël		capa	capa				Congés d'hiver
Capa D Site 45			capa	capa				
Capa D/F Site 18					capa	capa		
CCA SH site 37						D/F		

Congés Hiver \* : du samedi 16 février 2013 au lundi 4 mars 2013

Option	S27 04.03/08.03	S28 11.03/15.03	S29 18.03/22.03	S30 25.03/29.03	S31 02.04/05.04	S32 08.04/12.04	S33 15.04/19.04	S34 22.04/26.04
Capa D/F Site 37			capa	capa	capa		Congés Printemps	Congés Printemps
Capa D Site 45			capa	capa	capa			
Capa D/F Site 18	capa	capa	capa					
CCA SH site 37				D/F				

Congés Printemps \* : du samedi 13 avril 2013 au lundi 29 avril 2013

Option	S35 29.04/3.05	S36 06.05/10.05	S37 13.05/17.05	S38 20.05/24.05	S39 27.05/31.05	S40 03.06/7.06	S41 10.06/14.06	S42 17.06/21.06
Capa D Site 37					Dates proposées pour le N-1 2013			
Capa D Site 45								
Capa F Site 37								
CCA SH site 37								

## Un groupe CAPA-SH D/F sur le site de Tours-Fondettes

Option D : Stagiaires des départements 37, 41.

Option F : stagiaires des départements 41,28.

Les cours ont lieu du mardi au vendredi. Les lundis, les stagiaires D et F sont en pratique accompagnée, observation ou autonomie (Cf. document contractuel)

## Un groupe 2CASH D/F sur le site de Tours-Fondettes

Groupe académique en cours du lundi au vendredi pour la première semaine de formation et du lundi au jeudi ensuite.

## Un groupe CAPA-SH D sur le site d'Orléans (stagiaires D des départements 28 et 45)

les cours ont lieu du lundi au jeudi. Les vendredis, les stagiaires sont en pratique accompagnée, observation ou autonomie (Cf. document contractuel.)

## Un groupe CAPA-SH D/F sur le site de Bourges (stagiaires de départements 18 et 36)

les cours ont lieu du lundi au jeudi. Les vendredis, les stagiaires sont en pratique accompagnée, observation ou autonomie (Cf. document contractuel.)